



Dossier de l'OHI n° FO/51237-2018

LETTRE CIRCULAIRE 8/2018
29 janvier 2018

**VERSEMENT DES CONTRIBUTIONS ANNUELLES -
CHANGEMENT DE COORDONNEES BANCAIRES**

Référence : LC de l'OHI 22/2015 du 11 mars 2015 - *Versement des contributions annuelles -
Changement de coordonnées bancaires*

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. Comme indiqué dans la lettre circulaire en référence, deux comptes étaient à disposition des Etats membres pour le paiement de leurs contributions annuelles. Le CFM vient de nous informer qu'il ne souhaitait pas poursuivre ses relations commerciales avec l'OHI, et qu'il fermerait donc le compte de l'OHI le 26 février 2018.

2. En conséquence, le paiement des contributions financières annuelles par les Etats membres doit à présent être fait sur le compte suivant :

Compagnie Monégasque de Banque (pas de changement)
23, avenue de la Costa
Boîte postale 149
Monte Carlo
MC 98007 – Monaco (Principauté de Monaco)
Compte N° 701251 – 00002 (Euros)
Code Swift CMBMMCMX
Code IBAN MC 581756 900001 701251 0000297

3. Les paiements qui ont été entrepris via le CFM jusqu'à la date de publication de la présente lettre circulaire seront traités par le CFM.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Dr Mathias JONAS
Secrétaire général